

les religieux, prieur et couvent des Frères Prêcheurs du lieu de Confort, les religieuses, abbesse et couvent de Saint-Pierre-les-Nonnains et François Sala, capitaine de la ville de Lyon, attaquèrent la décision du maréchal devant les commissaires du Roi, Michel Quelain et Gabriel Myron, et ceux-ci les admirent, par sentence du 17 septembre 1563, « à se pourveoir devers le Roy. »

Les Réformés s'attendaient bien à être contraints de quitter l'église Saint-Paul, mais, comme ils l'avaient détruite en partie, ils espéraient qu'on la leur laisserait. Ils avaient demandé, par une requête du 11 septembre 1563, que, « au lieu du jardin de Salla on leur donnât l'église Saint Paul dans laquelle ils feroient leurs exercices sans estre vûs ni ouïs des Catholiques qui feroient leurs exercices dans l'église de Saint Laurens. »

Ils avaient également demandé « le lieu de Saint Antoine... au lieu du jardin de Confort, » et, dans une autre supplique, la place de Saint-Michel, au lieu des Jacobins.

Le Roi rejeta ces demandes.

Les Réformés durent se retirer de l'église Saint-Paul et du couvent des Jacobins ; celui-ci fut rendu en triste état aux religieux le 26 septembre 1563 (39).

En mai 1564, les Huguenots adressèrent une supplique au maréchal de Vieilleville, se fondant sur ce qu'il avait été fait assignation de troys lieux ausquelz vous (le maréchal) les auriez réglez pour faire l'exercice de leurdicte Religion afin de soy pouvoir acommoder et se départir des temples ausquelz par provision leur auroient esté permis continuer

---

(39) Les Réformés avaient commencé à abattre le cloître.